



PROGRAMME D'ACTION REGIONAL SUR LA PAIX ET SECURITE

SOUS-PROGRAMME D'ACTION SUR LA GESTION CONJOINTE DE LA SECURITÉ AUX FRONTIÈRES COMMUNES

PROJET NO. 1.1.1

DESARMEMENT ET RAPATRIEMENT DE TOUS LES GROUPES ARMES A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Version: 21 Septembre 2006

ORIGINAL : ANGLAIS

1. Le contexte politique des Zones 1 et 10: Une analyse situationnelle

Les zones 1 (RDC, Rwanda, Ouganda) et 10 (Burundi, RDC, Rwanda) de la région des Grands Lacs sont actuellement les plus instables. Elles sont caractérisées par trois niveaux de conflits violents: des conflits stato-centriques ; des conflits opposant des Etats à des groupes rebelles et la violence des rebelles contre la société. Bien que l'épicentre du conflit se situe dans l'Est de la RDC, il n'est pas exclu que des attaques de rebelles surviennent contre les Etats voisins. C'est ce dernier facteur qui crée des tensions dans les zones 1 et 10 de la CI/RGL.

Actuellement, les *Interahamwe*, les ex-FAR et l'Armée de Résistance du Seigneur constituent le plus grand facteur de déstabilisation dans les deux zones. Non seulement, ils sont capables de menacer la sécurité du Rwanda, mais ils continuent à semer le chaos et la mort dans les régions de la RDC qu'ils occupent. Leur présence et leurs activités continuent à miner les tentatives de pacification dans le territoire de la RDC, un facteur qui est critique à la tenue des élections libres et justes.

Les menaces des soldats du FDLR/FOCA et d'autres groupes armés en RDC entravent toute tentative d'établissement d'un système de gestion transfrontalière, essentiel pour assurer la sécurité des frontières communes conformément aux exigences visées à l'article 1 de l'Accord tripartite¹. Ainsi, le FDLR est capable de fomenter des attaques dans les trois Etats qui constituent la zone 1, à savoir la RDC, le Rwanda² et l'Ouganda³. En reconnaissance de cette menace qu'ils posent, l'article 3, paragraphe 11 (a) de l'Accord de Lusaka, a demandé aux Nations Unies d'appliquer les termes du Chapitre VII pour se déployer et traquer tous les groupes armés⁴. L'annexe A, les chapitres 8 et 9 de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka établissent les modalités de dépistage et de désarmement des ex-FAR/*Interahamwe*. L'article 3, au paragraphe 11(a) a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'appliquer le chapitre VII de la Charte de l'ONU et en collaboration avec l'UA, faciliter le déploiement d'une force de maintien de la paix en RDC pour aider à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Le 8 juin 2000, le Comité politique de Lusaka a adopté les mécanismes de désarmement forcé des forces négatives. Un groupe de travail conjoint a été formé pour entreprendre le désarmement. Ces efforts ne se sont pas traduits en termes opérationnels, et l'ONU s'est plutôt déployée en RDC avec un mandat limité.

L'Accord de Cessez-le-feu de Lusaka a également fixé le mécanisme conjoint de vérification entre le Rwanda et la RDC. Il a été suivi par l'Accord de Prétoria qui a également réclamé le désarmement (paragraphe 8.1 et 8.3), le retrait des forces rwandaises et le désarmement des *Interahamwe* par la RDC⁵. Par le biais de la réunion de son Conseil de Paix et de Sécurité à Libreville en mars 2005, l'UA s'est engagée à imposer le désarmement des forces négatives dans l'Est de la RDC. Aucun plan dans

¹ Voir Accord tripartite sur la sécurité régionale des Grands Lacs

² En 2004, elle a lancé 11 attaques contre les civils et les unités économiques au Rwanda.

³ Son attaque la plus dévastatrice s'était faite contre l'Ouganda dans le *Bwindi National Park* et a tué des touristes étrangers tout en affectant ce secteur.

⁴ Voir Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

⁵ Voir Accord de Prétoria : le rapport final sur le mécanisme de vérification par un tiers.

ce sens n'a vu le jour. Il serait sous examen⁶. D'autres tentatives visant à contenir les conflits interétatiques ont exigé l'établissement du Mécanisme Conjoint de Vérification et de Surveillance entre l'Ouganda et le Rwanda. La persistance des tensions dans ces deux zones explique la décision des Etats membres de la CI/RGL de considérer les groupes armés comme des menaces pour la région entière et d'exiger de ce fait une réponse collective visant leur désarmement. En conséquence, les membres de la CI/RGL ont décidé lors de la réunion du Comité interministériel régional à Lusaka, de s'embarquer dans un projet visant à soutenir et à renforcer des initiatives existantes de désarmement des groupes armés dans la région.

2. Problèmes spécifiques à traiter

La question fondamentale de ces deux zones est de savoir comment faciliter la stabilisation de la région par le désarmement des forces négatives. Elle est saisie par la question suivante : Comment les objectifs initiaux de l'Accord de Lusaka peuvent-ils être mis en oeuvre pour réaliser le désarmement des forces négatives?

3. Objectifs

En termes généraux, le projet cherche à aborder la question fondamentale de la présence continue des groupes armés dans les Zones 1 et 10 qui ne cessent de représenter un facteur majeur d'instabilité et de violence dans la région.

L'objectif général du projet s'illustre comme suit:

La CI/RGL et ses membres devraient contribuer aux efforts en cours pour assurer la sécurité dans les Zones 1 et 10, critique pour la paix dans la région des Grands Lacs.

Pour atteindre ce but, les objectifs ci-après doivent être réalisés:

- Appui aux processus menés par l'UA/la MONUC/les FARDC pour le désarmement volontaire et forcé des forces négatives.

Les groupes ciblés ici sont ceux identifiés dans le mécanisme Tripartite plus un entre les gouvernements de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda. Ceux-ci appartiennent à quatre catégories: la première se compose des forces génocidaires (ex-Far/Interhamwe/ALIR/FDLR/FOCA) qui opèrent à partir de la RDC⁷. La deuxième est constituée de l'Armée de Résistance du Seigneur (ARS), l'Armée de la Rédemption du Peuple (PRA), des Forces Alliées Démocratiques (ADF) et de l'Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (NALU). La troisième catégorie inclut tout groupe/milice qui menace la sécurité et la stabilité de toute partie à l'Accord tripartite. La quatrième catégorie concerne les milices de défense locale opposées à l'autorité centrale ainsi que des groupes dissidents armés;

- Renforcement des capacités logistiques des unités FARDC dans le processus de désarmement;

⁶ Voir le Rapport de la 54eme Réunion du comité de paix et sécurité de l'UA à Adis Ababa en juin 2006

⁷ Cf. Accord tripartite sur la sécurité régionale dans la Région des Grands Lacs.

- Réponse aux besoins humanitaires immédiats découlant de l'exercice de désarmement.

3.1 Un examen des initiatives de désarmement et de gestion des conflits dans les Zones 1 et 10

Il existe des mécanismes conjoints de vérification entre le Rwanda et la RDC. L'Accord tripartite plus un sur la sécurité régionale dans la Région des Grands Lacs comprenant la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi depuis Août 2005 est un mécanisme régional et compréhensible. L'Accord tripartite sur la sécurité régionale est aussi global que possible en tant que mécanisme régional. Il prône le renforcement des relations diplomatiques entre les parties concernées, la création de mécanismes pour remédier à l'instabilité régionale, l'intensification des efforts empêchant les parties à l'accord d'utiliser leur territoire pour armer et soutenir les forces négatives contre les autres parties, le soutien des efforts visant l'intégration des forces congolaises et la réinsertion des groupes armés au Congo dans la société, la neutralisation des menaces existant aux frontières communes et l'encouragement du retour volontaire des réfugiés. L'article 11 engage les Etats à la neutralisation des groupes armés en soutenant les efforts de la MONUC, de l'UA et d'autres Etats amis.

Ces accords et ces initiatives indiquent en quelque sorte la volonté de ces quatre Etats de rencontrer les préoccupations de la région en matière de sécurité. Il existe d'autres initiatives régionales qui visent à instaurer la sécurité. On peut citer notamment, le Protocole d'accord du 23 février 2005 qui amène la RDC, l'Ouganda et le Rwanda à établir une cellule de fusion des renseignements, des opérations et d'analyse. Il y a aussi le Bureau Conjoint de Coordination de la Sécurité établi en juin 2005 à Bundibugyo. Ce bureau permet aux agents de sécurité des deux Etats de vérifier les informations que chaque partie peut fournir quant aux questions de sécurité. La RDC et l'Ouganda possèdent également leur mécanisme conjoint de vérification instauré aux fins de contrôler la présence et les activités des groupes armés ougandais dans l'Est de la RDC. Le Sommet de Kampala du 10 juillet 2005 a formé une équipe d'agents de renseignement chargée d'enquêter sur les allégations relatives à la fourniture d'armes.

Il existe aussi des initiatives dans le contexte de l'Accord de Luanda entre l'Ouganda et la RDC. En outre, il y a le Protocole d'accord de Nanyuki sur la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme. Il regroupe le Rwanda, l'Ethiopie, l'Ouganda, le Soudan, le Burundi, la RDC, la Tanzanie, l'Egypte, la Somalie, la Zambie, le Botswana et le Kenya. Il les engage à plusieurs tâches: au renforcement de la sécurité frontalière, à la sensibilisation du public sur le terrorisme ; à l'échange d'informations ; à l'accroissement des capacités pour lutter contre le terrorisme et à la création d'un centre régional de coordination des activités anti-terroristes⁸. Sa principale faiblesse réside dans le fait qu'il se concentre sur une seule question. D'autre part, il n'indique pas comment les Etats à faibles capacités institutionnelles seront en mesure de coopérer. D'autres protocoles portent sur une seule question comme la Déclaration de Nairobi sur la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la RGL (signée en mars 2000), et le Protocole d'avril 2004 sur la prévention, le contrôle et la diminution des armes légères

⁸ Cf. le Protocole d'accord sur la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme: Conférence régionale sur le contre-terrorisme: Nanyuki –Kenya du 2 au 6 août 2004.

et de petit calibre dans la RGL et la Corne de l'Afrique. Les Etats signataires de ce Protocole sont : le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, la RDC, le Soudan et le Kenya. Bien qu'il aborde la question de l'approvisionnement en armes, cet Accord ne se préoccupe pas de la question du désarmement.

Une initiative plus spécifique sur la question du désarmement dans les Zones 1 et 10, est la réunion de Libreville du Conseil de Sécurité et de Paix de l'Union Africaine du 10 janvier 2005. La réunion a exprimé des préoccupations très graves en ce qui concerne la question de la sécurité dans l'Est de la RDC, (surtout la présence des forces armées négatives). Elle a demandé le désarmement forcé des ex-FAR, des *Interahamwe* et d'autres groupes armés, la consolidation du processus de transition dans la RDC, ainsi que la paix et la stabilité régionales. Elle a aussi prôné l'établissement de la confiance entre les Etats des zones 1 et 10. L'UA a exprimé sa détermination à aider le processus du désarmement forcé⁹. Les autres mesures proposées comprennent le rétablissement des relations diplomatiques entre les Etats dans les deux zones. Le Rwanda et la RDC sont convenus d'établir un mécanisme de surveillance de leur frontière commune pour éviter les incursions des groupes armés qui cherchent à les déstabiliser, une convention établie sous les auspices de l'UA et de l'ONU.

On relèvera également l'adoption de la résolution 1592 (2005) par le Conseil de sécurité de l'ONU le 30 mars 2005, qui demande le désarmement des groupes armés étrangers.¹⁰ Il y a d'autres efforts en cours de la part de l'UA (qui devrait envoyer une mission de reconnaissance dans la région en octobre 2005). L'UA doit toujours faire part de sa décision finale. Les actions menées par les FARDC et la MONUC semblent avoir mis la pression sur les FDLR, ce qui leur a fait déclarer leur intention de se désarmer à travers le processus de St. Egidio à Rome le 31 mars 2005.

3.2 Initiatives et activités de désarmement

Initiative de la République Démocratique du Congo

Au coeur du processus de désarmement, il y a la RDC dont les forces ont continué à porter le poids des engagements avec les forces négatives. La RDC est occupée à rassembler les forces nécessaires au désarmement. Certaines des brigades unifiées sont en phase d'être déployées dans l'Est de son territoire aux fins du désarmement.

Cependant, le manque de soutien logistique et les contraintes financières continuent à entraver l'efficacité des FARDC sur le terrain. Les efforts diplomatiques de l'UA et de la CI/RGL pourraient aider à mobiliser les contributions des Etats africains et de la Communauté internationale. Ces contributions devraient servir à équiper les brigades existantes qui, avec l'appui logistique de la MONUC, pourraient se charger du désarmement.

⁹ Voir Union Africaine : 23ème réunion du Conseil de Paix et de Sécurité du 10 janvier à Libreville au Gabon. PSC/AHG/COMM.(XXIII).

¹⁰ Voir 33ème réunion du Conseil de paix et de sécurité. Le 24 juin 2005. PSC/PR/Comm.(XXXIII)

LA MONUC

Tout au long du processus électoral en RDC, la MONUC a continué d'exercer la pression sur les forces négatives tout en intensifiant ses efforts de désarmement. La stratégie actuelle de la MONUC est d'apporter un appui logistique aux FARDC pour leur permettre d'assumer ce rôle particulièrement à l'est de la RDC.

Les efforts de l'UA

Comme suite à la 23^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité tenue à Libreville au Gabon le 10 janvier 2005, l'Union Africaine a pris la décision de procéder au désarmement forcé des ex-FAR/*Interhamwe* et des autres groupes armés dans l'Est de la RDC. Elle a par la suite envoyé une équipe d'évaluation préliminaire du 7 février au 8 mars 2005. L'UA a également tenu une réunion de consultation sur le désarmement à Addis Abéba le 16 mars 2005 (avec la participation de la RDC, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, du Département du maintien de la paix de l'ONU, de la MONUC, du HCR, de l'UE et des Etats-Unis).

Le 22 avril 2005, l'UA a organisé à Addis Abeba une autre réunion à l'intention des experts militaires et des délégations venant du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda. Ceci a permis aux parties concernées d'atteindre un consensus sur les forces négatives à propos du soutien politique et militaire dont elle bénéficient, ainsi que de leurs sources d'approvisionnement. On y a aussi discuté des modalités de mise en œuvre des décisions prises par la Conseil de Paix et de Sécurité tenu à Libreville, notamment quant au calendrier, à la taille du contingent et au mandat de la Force africaine envisagée. L'UA a envoyé une mission d'exploration dans la région (RDC, Rwanda, Ouganda et Burundi) en Octobre 2005 mais la décision finale sur le déploiement d'une force armée n'est pas encore prise¹¹. Les objectifs de cette mission étaient entre autres, l'examen de deux questions fondamentales: la collaboration entre les forces de l'UA et celles de la MONUC, des FARDC et des Etats voisins dans le processus de désarmement; et la détermination de l'importance des forces requises. Les résultats et recommandations de la mission font toujours l'objet d'un examen par les organes de l'UA.

4. Justification du projet

Le but de ce projet est de prendre connaissance de ces dynamiques et de renforcer les efforts actuellement déployés par l'UA, les FARDC, la MONUC et autre¹², en vue du désarmement volontaire et forcé.

¹¹ Voir le rapport sur la 54^{ème} Réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA à Addis Abéba en juin 2006

¹² Y compris les efforts existants qui sont déjà soutenus à travers la communauté internationale, notamment le Programme Multi-Pays de Démobilisation et de Réinsertion (MDRP), mais aussi de nouvelles initiatives telles que l'appui proposé par l'Union Européenne (UE) pour permettre le retour des ex-combattants tel qu'il a été récemment proposé lors de la réunion du Groupe de Contact à Washington et de la réunion tripartite qui s'étaient tenues toutes les deux en septembre 2005.

5. La stratégie

L'idée et la philosophie qui soustendent l'initiative collective de CI/RGL consistent à envoyer un signal politique aux ex-FAR/*Interahamwe* montrant que les temps ont changé et que les Etats des zones 1 et 10 ont un intérêt mutuel à s'occuper de la menace qu'ils constituent. Une stratégie à deux volets comportant les efforts diplomatiques et politiques d'une part et la démonstration de l'intention militaire réelle d'autre part, peut promouvoir le désarmement et le rapatriement.

En cas d'échec de cette stratégie, des actions militaires directes peuvent être amorcées pour effectuer le désarmement dans les 2 zones. Deux efforts parallèles, mais qui se renforcent mutuellement, peuvent être envisagés:

- ◆ Dans la première catégorie, il y a les efforts de désarmement qui seront déployés par les FARDC, la MONUC et l'UA;
- ◆ La deuxième est constituée des trois composantes que la CI/RGL peut apporter pour promouvoir le désarmement et la stabilité. Il s'agit de: l'appui diplomatique et politique au processus de désarmement, l'appui logistique immédiat aux FARDC en vue du désarmement, la préparation et le lobbying en vue d'actions d'assistance humanitaire.

5.1 Efforts politiques et diplomatiques de la CI/RGL

Rapidement, la CI/RGL devrait:

- lancer une offensive diplomatique parmi les Etats africains, l'Union Africaine, l'Union Européenne, les Etats-Unis et les Etats régionaux afin qu'ils s'accordent sur une même stratégie pour convaincre les forces négatives de leur intention sérieuse de les désarmer.
- encourager les Etats concernés à considérer l'amnistie pour les ex-combattants, sauf pour les forces génocidaires.
- exhorter les Etats (en Afrique et l'UE) d'accueil des réfugiés, à encourager leur retour et l'arrestation des leaders des forces négatives résidant dans leurs Etats, etc.
- encourager les campagnes de diffusion d'informations visant à informer ces groupes qu'ils ne sont pas les bienvenus où qu'ils soient.
- entreprendre des initiatives qui ciblent les leaders politiques des forces négatives, avec des mesures telles que le blocage de leurs biens et l'interdiction de voyager.
- encourager l'expulsion (dans leurs Etats d'origine) et l'arrestation de leurs leaders, au cas où ceci est applicable et approprié.
- encourager les contacts à divers niveaux (ministériel, militaire, sécuritaire, officiel) durant toute la CI/RGL en vue d'échanger des informations sur les leaders de ces groupes.
- encourager l'échange de renseignements concernant les leaders de ces groupes.

5.2. Appui aux efforts militaires

La CI/RGL devrait servir de forum pour le lobbying et la promotion des mesures suivantes parmi les Etats membres et d'autres parties prenantes:

- Revoir le mandat de la MONUC avec l'objectif de le placer sous le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies aux fins de faciliter le désarmement des groupes armés dans l'Est de la RDC.
- Demander au Conseil de Sécurité de l'ONU de fournir à la MONUC les ressources logistiques adéquates pour lui permettre d'accomplir son mandat en RDC.
- Demander aux Chefs d'Etat et de gouvernement dans le processus de la CI/RGL d'engager des forces dans le processus de désarmement de l'UA.
- Mobiliser l'appui financier et logistique pour les unités de la RDC essentielles aux opérations de désarmement.
- Mobiliser l'appui financier et logistique pour la Force de l'Union Africaine qui opérera sur le terrain.
- Soutenir les efforts du Groupe de Contact impliqué dans la réforme du secteur de la sécurité en RDC.

5.3 Actions d'assistance humanitaire.

La CI/RGL devrait aider à mobiliser les organisations humanitaires telles que le HCR, l'UNICEF et autres pour préparer, coordonner et mettre en œuvre des mesures d'assistance appropriées avec l'aide des Etats des zones 1 et 10. Ces actions peuvent être initiées aussitôt que l'ordre de désarmement est donné. Elles sont dans ce cas directement liées aux actions centrales de désarmement.

6. Défis et opportunités pour le désarmement.

- ◆ Le processus lent de la réforme du secteur sécuritaire et la démobilisation en cours des milliers de combattants sans qu'il y ait des programmes fiables de réinsertion constitue un défi fondamental.
- ◆ Les forces négatives et d'autres qui opéraient ailleurs et qui se dirigent vers ces zones représentent une menace constante et compliquent ainsi la situation.
- ◆ Par ailleurs, certains de ces groupes déjà désarmés risquent de se réarmer à cause du manque d'autres moyens de subsistance.

La plus grande chance de résoudre la crise réside dans le fait qu'aux niveaux zonal, régional et continental, règne un sentiment clairement perçu que les forces négatives constituent une menace à la sécurité. Le besoin de coopérer pour leur désarmement est devenu mutuel. Ce fait devrait créer les conditions dans lesquelles ces forces se rendront compte du besoin de déposer les armes. La coopération accrue arrêtera aussi la circulation des armes, un facteur capable d'affaiblir la capacité opérationnelle de ces forces, et ainsi rendre leur résistance au désarmement moins intense et par conséquent, facile à contenir.

7. Valeur ajoutée

La valeur de ce projet de désarmement repose sur le fait qu'il conjugue le pouvoir et la force diplomatique de la CI/RGL en tant que processus ayant retenu l'attention et le soutien au niveau international. Ce qui servira d'exemple quant à la manière dont les Etats membres à travers l'existence de la CI/GLR en tant que processus, peuvent résoudre ensemble et avec succès, le conflit et la crise existants et imminents dans la région. Il suscite ainsi l'appui et vient renforcer les efforts de l'UA, des Nations Unies et d'autres organes déjà impliqués dans le processus.

8. Questions budgétaires

Les forces négatives ne cessent de constituer la source majeure d'instabilité et de manque de sécurité en RDC en particulier et dans la RGL toute entière en général. En conséquence, les Etats membres et la communauté internationale devraient être prêts et disposés à fournir l'appui nécessaire en termes de ressources financières et matérielles, pour assurer le succès du présent effort afin que la paix, la stabilité et le développement reviennent dans la région. Un budget indicatif pour ce projet est proposé dans le Cadre logique joint en annexe.

Annexe : Liste des Abréviations

ADF	Forces Alliées Démocratiques
BRSSG	Bureau du Représent Spécial du Secrétaire-Général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs
CI/RGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
FAR	Forces Armées Rwandaises
FARDC	Forces Armées de la RDC
FDLR/FOCA	Les forces démocratiques de la libération du Rwanda/ Forces combattantes Abacunguzi
HCR	Haute Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
MONUC	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo
NALU	Armée Nationale de Libération de l'Ouganda
OCHA	Office pour la Coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PDI	Personnes Déplacées Internes
PRA	Armée de Rédemption du Peuple
RDC	République Démocratique du Congo
RGL	Région des Grands-Lacs
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNICEF	Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USA	Etats Unis d'Amérique

V. Cadre logique, Plan de travail et Budget (21 Septembre 2006)

Intitulé du projet: Désarmement et rapatriement de tous les groupes armés a l'Est de la RDC														
Objectif général : La CI/RGL et ses Etats membres contribuent à assurer la sécurité dans les zones 1 et 10, critiques à la paix dans la RGL														
Résultat voulu : Désarmement des forces négatives: réduction des tensions dans les zones 1 et 10														
Indicateur de résultat: Neutralisation des forces négatives; accroissement de la capacité opérationnelle des FARDC contre les forces négatives. Bonnes et stables relations entre les Etats dans la région.														
Stratégie de partenariat: Le projet apportera un appui aux efforts des FARDC, de la MONUC et de l'UA pour désarmer les forces négatives.														
	Résultats escomptés	Activités types	Calendrier								Parten. Respon.	Budget prévu (Total 60.629.250 US\$)		
			2007				2008					Ressour -ces finance	Description du Budget	Montant US\$
			T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4				
Objective 1: Soutenir les efforts AU/MONUC/FARDC en vue du désarmement effectif des forces négatives en RDC														
1.1.1	Forces négatives désarmées et rapatriées et partant, réduction de l'insécurité et des tensions <u>Indicateurs repères:</u> # des troupes contribuant aux opérations de désarmement	Les officiels de l'UA et UN entreprennent es missions diplomatiques et de lobbying auprès des Etats régionaux et sous-régionaux, de l'UA, de l'UE, des Etats-Unis, pour convenir et assurer la mise en œuvre d'une stratégie d'action commune									UA , UN		15 missions, frais de voyage, hébergement, communication	79.500
1.1.2	# de tracts et de missions d'information	Etablir des contacts avec les leaders des forces négatives									UA , UN,		frais de voyage, communication	15.000
1.1.3	# d'armes collectées et d'ex-combattants rapatriés	Mener une campagne d'information et de diffusion envers les groupes armées									MONUC ONG		Contrat, production de brochures, messagers	15.000
Objectif 2: Les capacités logistiques des unités des FARDC dans le processus de désarmement sont renforcées														

2.1.1	Renforcer les capacités opérationnelles des FARDC afin de sécuriser la frontière orientale	Assurer la formation des unités FARDC									Bilatéral	Bilatéral	Instructeurs militaires,	n/a
2.1.2	<u>Indicateurs repères:</u> # d'agents formés et déployés # de jours requis pour réussir le désarmement forcé	Fournir des ressources matérielles et financières aux FARDC et aux contingents de l'UA selon le rapport de la mission d'évaluation de l'UA											Le montant reflète les besoins pour le déploiement des troupes de la RDC. L'UA n'a pas encore établi de budget ni pris de décision définitive à propos d'un tel déploiement	55,008,000
Objectif 3: Les besoins humanitaires immédiats découlant du processus précédent de désarmement sont abordés														
3.1.1	Retour et réinsertion des réfugiés et déplacés internes congolais dans des zones nouvellement sécurisées	Mission d'évaluation des besoins humanitaires par les organismes responsables : UNHCR, OCHA											HCR et OCHA	n/a
3.1.2	<u>Indicateurs repères:</u> # de rapatriés assistés # d'aides alimentaires distribuées # de rapatriés ayant reçu des soins médicaux	Les agences humanitaires assistent les populations dans le besoin.									Agences Humanitaires	Agences Humanitaires	Opérations d'aide	n/a
														Sous-total.....55.117.500
														10 % - Imprévus.....5.511.750
														TOTAL GENERAL60.629.250

Budget détaillé

Cliquez sur l'icône ci-dessous

